



03076953

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

HUY
27 JUIN 2003

Réservé au Moniteur belge

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du *Moniteur belge*
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1 Inscription :

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82
du Code des sociétés

n°

☐ Registre des sociétés agricoles

n°

Dénomination de la société ou du
groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

DE SMIDT FRERES

Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Place du Baty, 27
4557 Tinlot

Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Huy : 41.356

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des
personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 451.789.871

Objet de l'acte

Nomination de nouveaux gérants - nouveau Code
des Sociétés - Passage à l'EURO.Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier
aux annexes du *Moniteur belge*

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
ordinaire du 08/06/2002 :

L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur André DE SMIDT de sa fonction de gérant et nomme Monsieur Camille DE SMIDT, qui accepte, pour le remplacer.

Pour le secondar dans cette fonction, l'A.G. nomme conjointement un second gérant en la personne de Monsieur Freddy DE SMIDT, qui accepte. Les gérants auront les pleins pouvoirs pour engager la société, et peuvent agir séparément. Leurs mandats seront gratuits et députeront ce jour pour prendre fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation.

72.5081

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code des Sociétés, l'Assemblée Générale s'y conforme et modifie les statuts de la société comme suit :
A chaque référence dans les statuts à un article des Lois Coordinées sur les Sociétés Commerciales, il y a lieu d'entendre que celle-ci est remplacée par l'article qui lui correspond dans le nouveau code des Sociétés. Pour le reste, les statuts se référeront dorénavant au Code des Sociétés.

En vertu de la Loi du 13 juillet 2001 relative au passage en EUR, l'Assemblée prend acte que le montant du capital social converti au cours officiel de l'euro atteint désormais la valeur de 20.000,00 EUR et qu'il est représenté par 800 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 EUR chacune.

La comptabilité de la société sera tenue en BEF jusqu'au 31/12/2001.

Les Gérants,
Camille DE SMIDT.



Freddy DE SMIDT.

